

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

«Le Bourg» 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie.stjacques_da@numericable.com

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2015

Date de Convocation : 3 avril 2015

Date d'affichage du compte rendu : 18/04/2015

Présents : LACHARME Béatrice, TRIBOULET Christiane, AYNES Benoit, PEYRE Gilbert, TRIBOULET Monique, GEOFFRAY Annick, SANGOUARD Bruno, SANGOUARD François, ARNAULT Sophie, MICHAUD Sylvain, RENAUD Kévin.

Absent(e)s excuse(e)s: RENAUD Kévin.

François SANGOUARD a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Février 2015

Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire précise que l'ordre du jour va être modifié. D'autres sujets importants sont à traiter et des délibérations sont à prendre. Madame le Maire ouvre la séance.

1° FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 :

Madame le Maire explique que le compte administratif et le compte de gestion n'ont pas pu être votés lors du dernier conseil car le quorum du conseil municipal n'était pas atteint.

La secrétaire de Mairie présente le compte administratif. A savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
150316.59€	154870.10€	163843.99€	87665.42€

Mr Gilbert PEYRE, doyen d'âge est désigné président de séance et fait voter le compte administratif et le compte de gestion. Le conseil approuve à l'unanimité. Le conseil délibère pour affecter le résultat excédentaire de 106226.08€ comme suit : 50220.91€ en investissement et 56005.17 en fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF

Mme la secrétaire de Mairie présente la proposition de budget 2015 au conseil à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<i>DEPENSE</i>	<i>RECETTE</i>	<i>DEPENSE</i>	<i>RECETTE</i>
214 018 €	214 018 €	144 839 €	144 839 €

Mme le Maire demande aux conseillers de délibérer sur l'augmentation de la fiscalité locale directe. Après délibération, le conseil décide de ne pas augmenter les impôts et taxes locales. Le conseil délibère à nouveau et vote à l'unanimité le budget proposé.

CONTRAT PLURIANNUEL :

Madame le Maire explique au conseil que pour mettre en place l'ébauche du contrat pluriannuel il est nécessaire de connaître le coût des travaux concernant le projet d'assainissement collectif pour les hameaux « Chagny » et « Valverin ». Madame le Maire propose donc de lancer l'étude de faisabilité qui va permettre de chiffrer les travaux. Le conseil délibère et autorise l'étude de faisabilité.

SATESE :

Madame le Maire explique au conseil que le département fourni à la commune, via une convention, un Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration. Madame le Maire propose de renouveler pour 2015-2016 la convention d'adhésion au SATESE, malgré une augmentation du coût du service. Le conseil délibère en faveur de l'adhésion.

2° CIMETIERE :

Mme le Maire propose aux conseillers de supprimer les concessions perpétuelles et de revoir les tarifs. Le conseil après délibération choisit de conserver des concessions trentenaires et cinquantenaires et fixe les tarifs comme suit : 140€ le mètre carré pour une concession cinquantenaire et 95€ le mètre carré pour une concession trentenaire.

De plus, le conseil décide d'affecter 1/3 des recettes des ventes de case du columbarium au C.C.A.S.. Une réunion de la commission cimetière est à prévoir afin de mettre les plans à jour.

8° QUESTIONS DIVERSES

AMENDES DE POLICE :

Les amendes de police servent à subventionner des projets liés à la sécurité routière au sein d'une commune. La commission voirie présente au conseil un projet pour le Lieu-Dit Chagny, à savoir, la mise en place d'un miroir et de deux panneaux de ralentissement.

DEVIS :

Madame le Maire, suite à la détérioration d'une plaque de cuisson dans un des gîtes, propose un devis de l'entreprise Bonhomme de Tramayes pour le changement de celle-ci. Le conseil autorise Mme le Maire à signer le devis et changer la plaque.

Suite à la demande d'un locataire d'un appartement communal, de réaliser des travaux d'aménagement de la salle de bain, Madame le Maire propose un devis de l'entreprise Mulot Eric pour l'exécution de ses travaux. Le conseil ne se prononce pas et demande à Madame le Maire de trouver d'autres solutions moins onéreuses.

FLEURISSEMENT :

Une réunion du comité fleurissement aura lieu le jeudi 16 avril 2015 à 20h00

Prochain conseil municipal : VENDREDI 05 JUIN à 20H00

Fin de séance 23H25